

NOTICE D'INFORMATION A DESTINATION DES FUTURS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Vous êtes **admissible à la session 2026** du CRPE public de l'Académie de Lille et êtes donc susceptible d'être admis(e).

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2026, les services départementaux doivent recueillir les vœux d'affectation des futurs fonctionnaires stagiaires pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, en cas de réussite au concours.

Les lauréats des concours suivants :

- CRPE bac +5,
- CRPE bac +3 titulaires d'un Master 1 MEEF ou d'un Master 2,
- second concours interne,
- troisième voie,

bénéficieront du statut de **fonctionnaires stagiaires**. Ils seront affectés dans l'un des deux départements en fonction de leur **rang de classement**.

Une fois le département attribué, les vœux de bassin formulés seront pris en compte pour déterminer l'école d'affectation, **dans la limite des supports disponibles**.

En conséquence, en cas d'admission, il vous appartient de vous rendre sur le site suivant :

<https://eduline.ac-lille.fr/voeuxpe/>

et saisir vos vœux d'affectation ainsi que votre niveau et type de diplôme (qui déterminent votre affectation sur un poste à mi-temps ou à temps plein), selon le calendrier suivant :

- du **10 juin au 17 juin 2026 à minuit pour les admis au CRPE bac +5** (délai impératif),
- du **23 juin au 30 juin 2026 à minuit pour les admis au CRPE bac +3** (délai impératif).



À noter : Les lauréats du CRPE bac +3 titulaires d'une licence 3 ou d'un master 1 hors MEEF auront le statut d'**élèves fonctionnaires**. N'étant pas affectés sur un poste en école, ils ne doivent pas formuler de vœux d'affectation.

Les services départementaux sont à votre disposition :

- DSDEN du Nord : voeuxpe59@ac-lille.fr
- DSDEN du Pas-de-Calais : voeuxpe62@ac-lille.fr

Pour la rectrice, et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Nord,


Olivier COTTET

Pour la rectrice, et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,


Jean-Roger RIBAUD